



Espace naturiste public dans Paris

Par **guy505**, le **28/09/2016** à **17:53**

Bonjour,rnrnSuite à la demande d'une petite association, auprès des élus écologistes de la Ville de Paris, un vote positif pour un essai d'expérimentation d'une création d'un espace naturiste gratuit en plein air à Paris **dans un espace public** , est envisagé pour l'été 2017.rnL'association ayant suggéré l'emplacement pour cet espace autour du lac Daumesnil en plein Bois de Vincennes, se pose la question du droit pénal et des recours de riverains et aussi des promeneurs habituels venant régulièrement autour de ce lac.rnrn<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/09/26/97001-20160926FILWWW00346-paris-va-experimenter-le-naturisme.php>rnrnL'article 222-32 du Code pénal stipulant que "*L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.*"rnUne jurisprudence constante,déclare que le fait de se montrer ostensiblement nu dans un lieu public(même sans geste obscène) à la vue de personnes non consentantes constitue un délit d'exhibition sexuelle et tombe sous le coup de cet article de loi.rnrnEst-ce que la Ville sera contrainte, sous peine de poursuite, de clôturer de palissades cet espace pour en obturer la vue ?

Par **morobar**, le **28/09/2016** à **18:07**

Bonsoir,rnA ma connaissance les plages "naturistes" ne sont pas clôturées, et le passage contrôlé.rnFranchement c'est une histoire à dormir débout, digne des écologistes.rnBientôt on va disposer d'un emplacement réservés aux burkas, puis aux obèses, puis aux maigrichons...rnDu grand guignol en quelque sorte.

Par **Lag0**, le **28/09/2016** à **18:45**

Bonjour, nll est vrai que la question du naturisme est le problème principal à régler en ce moment ! nll n'y a rien de plus important auquel nos politiques devraient s'intéresser !
Comment veulent-ils ensuite être pris au sérieux ???